

Mis et Thiennot, la torture et le commissaire pétainiste

Me Jean-Pierre Mignard a déposé une sixième demande de révision du procès de ces deux hommes. Accusés du meurtre d'un garde-chasse, ils avaient été condamnés en 1947 à quinze ans de travaux forcés, après des aveux extorqués sous la torture.

Presque soixante-dix ans de lutte. L'avocat Jean-Pierre Mignard a présenté début février une sixième de demande de révision du procès de Raymond Mis et Gabriel Thiennot. Les deux hommes ont été condamnés à quinze ans de travaux forcés en 1947, pour le meurtre d'un garde-chasse, après des aveux extorqués sous la torture. Ils sont décédés respectivement en 2009 et 2003, mais leurs proches se battent toujours pour faire annuler la procédure.

Un accusé suspendu par la fenêtre de la mairie

L'affaire a débuté le 31 décembre 1946, dans le Berry. Le garde-chasse Louis Boistard est retrouvé dans un étang de Mézières-en-Brenne, tué à coups de fusil. Quatorze hommes, qui participaient à la fermeture de la chasse, sont arrêtés. Parmi eux, Raymond Mis, vingt ans, et Gabriel Thiennot, dix-neuf ans. La veuve de Louis Boistard désigne rapidement Gabriel. Selon elle, le jeune militant communiste aurait possédé des armes de guerre.

L'enquête est confiée à la gendarmerie de Mézières-en-Brenne, ainsi qu'à la vingtième brigade de police mobile de Limoges sous la direction du commissaire Georges Daraud. Interrogés à la gendarmerie et à la mairie de Mézières, huit hommes passent aux aveux. Ils sont écroués à la prison de Châteauroux, où le gardien chef constate de nombreux sévices sur leurs corps. Le lundi 13 janvier, lors de leur seconde comparution devant le juge d'instruction, tous les inculpés se rétractent. Mais rien n'y fait. Six d'entre eux écopent de dix-huit mois à deux ans ferme. Gabriel Thiennot et Raymond Mis seront condamnés à quinze ans de travaux forcés. Avant d'être graciés au bout de sept ans par le président de la République, René Coty.

L'avocat Jean-Pierre Mignard a introduit deux éléments nouveaux, qui éclairent les mœurs policières en cours dans la France d'après-guerre. « Il y avait une atmosphère de guerre civile feutrée », rappelle l'avocat. Thiennot était un militant communiste connu, Mis était d'origine polonaise. Et l'homme en charge de leur arracher des aveux, le commissaire Georges Daraud, était « un partisan de la révolution nationale de Pétain », affirme Jean-Pierre Mignard. Pour preuve, la défense a exhumé un rapport de dénonciation daté d'août 1943. « Il montre que le commissaire Daraud a dénoncé des activités communogaullistes pendant la guerre », explique l'avocat. « Et, quelques années plus tard, Georges Daraud a fini sa carrière comme substitut général à la cour de Bourges », poursuit Jean-Pierre Mignard. Deuxième document produit par l'avocat, un témoignage audio de Bernard Chauvet, l'un des inculpés. « Il y décrit précisément les supplices qu'il a subis et les auditions, qui se déroulaient la nuit », raconte l'avocat Pierre-Emmanuel Blard. Bernard Chauvet, qui avait dix-huit ans au moment des faits, a par exemple été pendu, nu, à la fenêtre du premier étage de la mairie de Mézières.

Pour demander la révision du procès, les avocats s'appuient sur la Convention internationale contre la torture, signée par la France en 1984. « C'est un point de droit positif, soulignant

qu'un dossier doit être expurgé de tous les éléments obtenus sous la torture□», précise Jean-Pierre Mignard.

Un Bâtiment « Mis et Thiennot » Jean Petitprêtre, maire PS du Poinçonnet (Indre), a fait inaugurer un bâtiment communal «□Mis et Thiennot□», dans sa commune. Il racontait hier ses déboires avec les autorités préfectorales, s'opposant au fait qu'un édifice municipal puisse porter le nom de deux hommes graciés mais pas encore réhabilités. «□J'ai eu droit à un rappel à l'ordre écrit de la préfecture, suivi d'une discussion musclée.□» Pour l' élu, «□Raymond Mis et Gabriel Thiennot faisaient partie du petit peuple qui n'a pas de défenseur dans la société □et passaient pour des coupables en puissance□».

Mehdi Fikri